

Je veux faire une demande de dérogation scolaire



Il existe deux types de dérogations scolaires :

- La dérogation scolaire hors secteur (changement d'école)
- La dérogation hors commune

Comment faire ?

Je télécharge sur le site internet de la ville www.brunoy.fr, sur l'espace-citoyens :

- Pour les dérogations hors secteur : **le formulaire de demande de dérogation de secteur scolaire**
- Pour les dérogations hors commune : **le formulaire de demande de dérogation pour une scolarisation à Brunoy ou hors Brunoy**

Des formulaires sont également disponibles en Mairie.

Quels documents fournir ?

Pour une dérogation hors secteur :

Le formulaire de demande de dérogation du secteur scolaire dûment complété, daté et signé.

Pour une dérogation hors commune :

Le formulaire de demande de dérogation dûment complété et signé pour une scolarisation à Brunoy ou hors Brunoy.

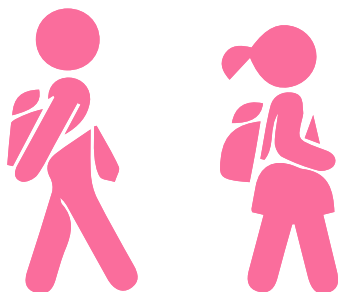
- Je dépose l'original de ce formulaire à la commune d'accueil où je souhaite scolariser mon enfant et en fait parvenir une copie à ma commune de résidence
- J'obtiens l'accord des 2 communes (d'accueil et de résidence) pour la validation définitive de l'inscription scolaire

Que faut-il retenir ?

Toute dérogation accordée par la commune de Brunoy l'est pour le cycle complet en maternelle ou en élémentaire.

Une réponse écrite est adressée aux familles par le département des affaires scolaires courant juin.

Aucune réponse n'est communiquée par téléphone



Besoin d'aide ?

*Contactez le service Brunoy Familles
01 69 39 97 64 / 01 69 39 97 83*